

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**NUMERO SPECIAL****Philippe MACHENAUD-JACQUET**
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 166
N° 73 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 31
no Atopa 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1915 CM du 26 octobre 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française	7030
Arrêté n° 1916 CM du 26 octobre 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française	7030
Arrêté n° 1917 CM du 26 octobre 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française	7031
Arrêté n° 1918 CM du 26 octobre 2017 fixant le prix maximal de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française	7033
Arrêté n° 1919 CM du 26 octobre relatif au prix du fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 1 % destiné à la SA EDT et acheminé en Polynésie française par le pétrolier James Cook lors de son voyage n° 73	7034
Arrêté n° 1920 CM du 26 octobre 2017 portant nomination de M. Moana Blanchard en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" (OPH)	7035
Arrêté n° 1921 CM du 26 octobre 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 10-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017	7036
Arrêté n° 1922 CM du 26 octobre 2017 portant barème des redevances appliqué dans le cadre de la délégation d'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, de ses installations et équipements et des chambres froides situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti-Faa'a	7053
Arrêté n° 1923 CM du 27 octobre 2017 portant fin de fonction de M. Gilbert Guido en qualité de directeur de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)	7055
Arrêté n° 1924 CM du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Yann Teagai en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)	7056

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1915 CM du 26 octobre 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1722042AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 80-36 AT du 13 mars 1980 relative à la détermination de la valeur en douane des produits pétroliers importés ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er.— La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane des produits pétroliers suivants est fixée comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| - Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre 27.10.12.23 | 52,114 F CFP/litre |
| - Pétrole lampant pour usage domestique 27.10.19.12 | 49,395 F CFP/litre |
| - Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse 27.10.19.25 | 50,515 F CFP/litre |

Art. 2.— La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane du gaz butane de nomenclature douanière 27.11.13.90 est fixée à 91,066 F CFP/kg.

Art. 3.— L'arrêté n° 1666 CM du 21 septembre 2017 est abrogé.

Art. 4.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er novembre 2017.

Art. 5.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 1916 CM du 26 octobre 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1722042AC-2

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1915 CM du 26 octobre 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er. — Les montants de stabilisation, définis par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée, sont fixés comme suit :

- Gaz butane 27.11.13.90 + 11,952 F CFP/kilogramme
- Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.19.12) + 22,568 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23) - 14,645 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre destinée à des entreprises pericolas agréées (27.10.12.23) + 26,855 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) + 12,479 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) + 8,229 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) + 10,229 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25) + 0,729 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25) - 33,371 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique dans les îles autres que Tahiti, consommé par des exploitants de service public (27.10.19.25) 0 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25) + 0,979 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25) + 0,979 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique de l'île de Tahiti, exploitées dans le cadre d'un service public (27.10.19.25) 0 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises pericolas dûment agréées (27.10.19.25) + 23,979 F CFP/litre

Art. 2. — L'arrêté n° 1667 CM du 21 septembre 2017 est abrogé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er novembre 2017.

Art. 4. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRICTSCH.

ARRETE n° 1917 CM du 26 octobre 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1722042AC-3

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1827 CM du 12 décembre 2008 modifié fixant les montants de la rémunération des prestations locales des sociétés pétrolières et des sociétés important, stockant, conditionnant et distribuant le gaz butane importé en vrac en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1915 CM du 26 octobre 2017 fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1916 CM du 26 octobre 2017 fixant les montants de stabilisation applicables à certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er.— Le prix maximal de facturation aux revendeurs par les entreprises importatrices et distributrices est fixé comme suit pour les hydrocarbures suivants :

- Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.19.12)	105,20 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23)	117,25 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre destinée à des entreprises pericolas dûment agréées (27.10.12.23)	106,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25)	119,25 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25)	76 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25)	78 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25)	70,20 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25)	33 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25)	68,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25)	68,75 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises pericolas dûment agréées (27.10.19.25)	97,75 F CFP/litre

Art. 2.— Pour les essences à teneur en plomb inférieure à 0,013 gramme par litre (27.10.12.23) visée aux 2e et 3e lignes du tableau de l'article 1er et pour les gazoles d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) visés aux 4e et 11e lignes du tableau de l'article 1er, les stations-services bénéficient d'une remise de 0,75 F CFP/litre sur les prix de gros définis à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3.— Le prix maximal de facturation aux utilisateurs finaux par les entreprises importatrices et distributrices est fixé pour les produits suivants à :

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle Tahiti et Moorea (27.10.19.25) hors stations-services marines	76 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25)	78 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des moteurs des navires titulaires d'une licence de pêche (27.10.19.25) livrés par oléoduc ou camion-citerne et pour des commandes unitaires supérieures à 1 000 litres	33 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique dans les îles autres que Tahiti consommé par les exploitants de service public (27.10.19.25)	66,771 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique de l'île de Tahiti exploitées dans le cadre d'un service public (27.10.19.25)

68,471 F CFP/litre

Art. 4.— Les prix de vente maximaux des entreprises distributrices de gaz butane aux revendeurs sont fixés comme suit :

- bouteille de 13 kilos : 2 639 F CFP ;
- bouteille de 39 kilos : 7 917 F CFP ;
- bouteille de 50 kilos : 10 150 F CFP.

Art. 5.— Est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit 178 997 F CFP par infraction, le fait pour une entreprise importatrice ou distributrice :

- de vendre ou de proposer à la vente à un revendeur, un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur à celui fixé pour ce produit en application des dispositions des articles 1er et 2 du présent arrêté ;
- de vendre ou de proposer à la vente à un utilisateur final, un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur à celui fixé pour ce produit en application des dispositions de l'article 3 du présent arrêté ;
- de vendre ou de proposer à la vente à un revendeur, une bouteille de gaz butane à un prix supérieur à celui fixé à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 6.— Les infractions à l'article 5 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale applicables en matière de commerce, de concurrence et de réglementation des prix.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 7.— L'arrêté n° 1668 CM du 21 septembre 2017 est abrogé.

Art. 8.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er novembre 2017.

Art. 9.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRTSCH.

ARRETE n° 1918 CM du 26 octobre 2017 fixant le prix maximal de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française.

NOR : DAE1722042AC-4

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 447 CM du 23 avril 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente du gaz butane de numéro de nomenclature douanière 27.11.13.90 ;

Vu l'arrêté n° 898 CM du 27 août 1990 modifié fixant le cadre général des prix de vente de certains hydrocarbures importés en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1208 CM du 29 août 2007 modifié fixant la marge maximale de détail de certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1917 CM du 26 octobre 2017 fixant le prix maximal de gros de certains hydrocarbures en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er.— Sur l'ensemble de la Polynésie française, le prix maximal de vente au détail est fixé comme suit pour les hydrocarbures suivants :

- Pétrole lampant pour usage domestique (27.10.11.12) 112 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 g par litre (27.10.11.23) 128 F CFP/litre
- Essence à teneur en plomb inférieure à 0,013 g par litre destinée à des entreprises perlicoles dûment agréées (27.10.11.23) 115 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse (27.10.19.25) 130 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des moteurs des navires de commerce assurant la desserte maritime interinsulaire autre que celle entre Tahiti et Moorea (27.10.19.25) en stations-services marines 85 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à des matériels utilisés exclusivement à des activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire (27.10.19.25) 77 F CFP/litre

- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'alimentation des moteurs des navires de pêche battant pavillon français munis d'un permis de navigation en cours de validité, dont l'armateur est titulaire d'une licence de pêche professionnelle (27.10.19.25) 40 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse destiné à l'avitaillement des navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française, à usage privé (27.10.19.25) 77 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné à l'avitaillement des navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors de la Polynésie française (27.10.19.25) 77 F CFP/litre
- Gazole d'une teneur en soufre inférieure ou égale à 0,05 % en masse, destiné aux entreprises perlicoles dûment agréées (27.10.19.25) 106 F CFP/litre

Art. 2. — Sur l'ensemble de la Polynésie française, le prix maximal de vente au détail du gaz butane est fixé comme suit :

- bouteille de 13 kilos : 2 834 F CFP ;
- bouteille de 39 kilos : 8 502 F CFP ;
- bouteille de 50 kilos : 10 900 F CFP.

Art. 3. — L'achat d'une bouteille pleine de gaz butane donne droit à la reprise d'une bouteille vide complète de même capacité sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être perçu par le vendeur. Les bouteilles de 13 kilos de gaz sont consignées au prix de 3 000 F CFP, celles de 39 kilos et de 50 kilos au prix de 8 000 F CFP, sans majoration possible.

Art. 4. — Est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit 178 997 F CFP par infraction, le fait :

- de vendre ou de proposer à la vente un litre de produit hydrocarbure à un prix supérieur au prix fixé pour ce produit à l'article 1er ci-dessus ;
- de vendre ou de proposer à la vente une bouteille de gaz butane à un prix supérieur à celui fixé à l'article 2 ci-dessus ;
- de pratiquer un prix pour la consigne d'une bouteille de gaz supérieur au prix fixé à l'article 3 ci-dessus ;
- de refuser de reprendre ou de reprendre avec un supplément de prix, une bouteille de gaz vide complète de même capacité lors de la vente d'une bouteille de gaz pleine.

Art. 5. — Les infractions précisées à l'article 4 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale applicables en matière de commerce, de concurrence et de réglementation des prix.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 6. — L'arrêté n° 1669 CM du 21 septembre 2017 est abrogé.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er novembre 2017.

Art. 8. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 1919 CM du 26 octobre relatif au prix du fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 1 % destiné à la SA EDT et acheminé en Polynésie française par le pétrolier James Cook lors de son voyage n° 73.

NOR : DAE1722042AC-5

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et à la constatation des infractions en matière économique approuvée par le décret n° 2008-1022 du 3 octobre 2008 ratifié par l'article 66-I-13° de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 ;

Vu la délibération n° 80-36 AT du 13 mars 1980 relative à la détermination de la valeur en douane des produits pétroliers importés ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation des prix des hydrocarbures" ;

Vu l'arrêté n° 293 CM du 28 décembre 2004 modifié fixant le cadre général du prix de vente du fioul destiné à la SA EDT ;

Vu le code des douanes de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er. — La valeur CAF barème représentative de la valeur en douane du fioul ou MDO à teneur en soufre inférieure à 1 % destiné à la SA EDT (position tarifaire 2710.19.22) acheminé en Polynésie française par le pétrolier "James Cook" lors de son voyage n° 73, pour une arrivée prévue à Papeete le 8 octobre 2017 est la suivante :

- pétrolier : James Cook.
- voyage : n° 73.
- volume chargé à Singapour (à 15 °C) : 10 308 489 litres.
- masse volumique (à 15 °C) du produit : 0,989 kg/litre.
- date d'arrivée prévue du navire à Papeete : 8 octobre 2017.
- valeur CAF barème : 42,202 F CFP/litre.

Art. 2. — Le montant de stabilisation et le prix de cession applicables au fioul ou MDO dont la teneur en soufre est inférieure à 1 % destiné à la SA EDT provenant de l'importation visée à l'article 1er ci-dessus sont les suivants :

- montant de stabilisation défini par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée susvisée + 0 F/litre
- prix maximal de facturation à la SA EDT par l'entreprise importatrice ou distributrice 51,176 F CFP/litre.

Art. 3. — Sans préjudice des dispositions prévues par le code des douanes, est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe, soit une amende de 178 997 F CFP par infraction, le fait pour une entreprise importatrice ou distributrice de vendre ou de facturer à la SA EDT un litre de produit visé par le présent arrêté à un prix supérieur à celui indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Les infractions à l'article 3 du présent arrêté sont recherchées et constatées conformément aux dispositions de procédure pénale des livres II et III de la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 susvisée.

Sont notamment habilités pour rechercher et constater ces infractions, les agents assermentés du service en charge du contrôle de la réglementation des prix.

Art. 5. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, et le ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Pour le ministre de la culture,
de l'environnement, de l'artisanat,
de l'énergie et des mines absent :
Le ministre du travail,
de la formation professionnelle
et de l'éducation,
Tea FROGIER.

ARRETE n° 1920 CM du 26 octobre 2017 portant nomination de M. Moana Blanchard en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" (OPH).

NOR : OPH1700696AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 79-22 APF du 1er février 1979 relative à l'Office polynésien de l'habitat ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 relatif à l'organisation, au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" ;

Vu la lettre n° 7122 PR du 9 octobre 2017 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 10 octobre 2017 ;

Vu l'avis n° 217-2017 CCBF/APF du 17 octobre 2017 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française,

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er. — M. Moana Blanchard est nommé en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" (OPH) à compter du 26 octobre 2017.

Art. 2. — L'arrêté n° 535 CM du 26 avril 2017 portant nomination de M. Moana Blanchard en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" (OPH) est abrogé à compter du 26 octobre 2017.

Art. 3.— Le ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du logement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

ARRETE n° 1921 CM du 26 octobre 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 10-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017.

NOR : DBF1722096AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2016-122 APF du 1er décembre 2016 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 5 janvier 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 1-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 139 CM du 15 février 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 2-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 306 CM du 23 mars 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 458 CM du 12 avril 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 4-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 741 CM du 1er juin 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 5-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 825 CM du 15 juin 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 6-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 1328 CM du 11 août 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 7-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 1661 CM du 21 septembre 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 8-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 1704 CM du 28 septembre 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 9-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er.— La répartition prévisionnelle n° 10-2017 des crédits de paiement du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 est déterminée selon l'annexe n° 1 ci-jointe.

Art. 2.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 10-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	31P Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
PR	901	90102	6.2015	Migration lexpol	2 700	2 700	-	-	-	-	-
PR	901	90104	8.2017	Aménagement local DPF	646 420	646 420	-	-	-	-	-
PR	901	90105	9.2017	Matériel informatique PR - 2017	646 420	646 420	-	-	-	-	-
VP	901	90105	12.2017	Matériel de transport - Tous services - 2017	19 739 500	19 739 500	-	-	-	-	-
VP	901	90105	13.2017	Matériel et mobilier de bureau - Tous services - 2017	4 954 008	4 954 008	-	-	-	-	-
VP	901	90102	11.2015	Solution décisionnelle transverse (SDIAF)	8 812 700	8 812 700	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	12.2016	Applications informatiques - Tous services - 2016	1	1	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	14.2016	E-administration - Transformation numérique de l'administration	9 500 000	9 500 000	-	-	-	-	-
MLA	901	90104	19.2016	Aménagement des locaux de la Direction de l'Habitat et de la ville	347 511	347 511	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	11.2016	Evolution de l'application Te Fenu@ (2016-2018)	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	15.2017	OpenData SIG	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	16.2017	Applications informatiques - Tous services - 2017	3 500 000	3 500 000	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	370.2017	Licences des logiciels SIG	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	154.2012	Modernisation du logiciel Fare METUA	531 056	531 056	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	36.2015	Modification du logiciel de gestion d'archivage numérique et déploiement de ce nouveau logiciel dans les archipels	531 056	531 056	-	-	-	-	-
MLA	901	90102	25.2017	Développement d'une nouvelle application 2.0 pour l'instruction des autorisations de construire	8 847 512	8 847 512	-	-	-	-	-
MPF	901	90102	21.2017	Evolution des applications de la conservation des hypothèques et du fichier généalogique	3 926 800	3 926 800	-	-	-	-	-
MPF	901	90104	32.2015	Mise aux normes et aménagement des bâtiments du SDR IDV	7 000 000	7 000 000	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	22.2016	Travaux et équipements des bâtiments administratifs de la direction de la santé - 2016	108 480	108 480	-	-	-	-	-
MSS	901	90102	327.2015	Système de gestion des données des bénéficiaires de l'action sociale	3 012 661	3 012 661	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	375.2017	Travaux et équipements des bâtiments administratifs de la DAS - 2017	3 012 661	3 012 661	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	23.2015	Réhabilitation et construction de logements de fonction : subdivision santé des Marquises	68 917	68 917	-	-	-	-	-
MSS	901	90102	34.2017	Acquisition de logiciels pour la direction de la santé - 2017	1 433 337	1 433 337	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	36.2017	Subdivision santé TG : Réhabilitation des logements de fonction - 2017	338 961	338 961	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	37.2017	Subdivision santé Marquises : Réhabilitation des logements de fonction - 2017	2 780 818	2 780 818	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	39.2017	Travaux et équipements des bâtiments administratifs de la DSP - 2017	2 009 045	2 009 045	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MSS	901	90104	40.2017	Construction d'un bâtiment administratif pour la subdivision santé des ISLV - Etudes	500 000	500 000	-	-	-	-	-
MSS	901	90104	12.2014	Rénovation et réhabilitation circonscription sociale de Moorea - Maiao	108 480	108 480	-	-	-	-	-
MTF	901	90104	23.2017	Travaux de sécurisation des bâtiments DGEE	4 954 008	4 954 008	-	-	-	-	-
	Total 901				8 605 780	8 605 780	-	-	-	-	-
PR	903	90301	57.2011	Subvention à la commune de Fakahina - mise en oeuvre de la gestion des déchets ménagers - phase 1 (CdP)	1 821 958	1 821 958	-	-	-	-	-
PR	903	90301	158.2012	Subventions aux communes - Voiries - Programmation 2012	309 760	309 760	-	-	-	-	-
PR	903	90301	157.2012	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2012	21 860	21 860	-	-	-	-	-
PR	903	90301	31.2013	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2013	12 946	12 946	-	-	-	-	-
PR	903	90301	36.2013	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2013	57 272	57 272	-	-	-	-	-
PR	903	90305	281.2013	Acquisition d'engins pour aménagement des parcs et jardins publics	135 707	135 707	-	-	-	-	-
PR	903	90301	36.2014	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2014	2 468 061	2 468 061	-	-	-	-	-
PR	903	90301	39.2014	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2014	14 790 000	14 790 000	-	-	-	-	-
PR	903	90301	55.2015	Subventions aux communes - Police municipale - Programmation 2015	1 492	1 492	-	-	-	-	-
PR	903	90301	47.2015	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2015	2 054 638	2 054 638	-	-	-	-	-
PR	903	90301	37.2010	Subvention à la commune Papara - AEP - études complémentaires travaux phase 2 (CdP)	751 691	751 691	-	-	-	-	-
PR	903	90301	49.2010	Subventions aux communes - Aménagements divers - Programmation 2010	738 041	738 041	-	-	-	-	-
PR	903	90301	50.2010	Subventions aux communes - Constructions de bâtiments communaux - Programmation 2010	2 815 720	2 815 720	-	-	-	-	-
PR	903	90301	54.2010	Subventions aux communes - Travaux de voirie - Programmation 2010	529 237	529 237	-	-	-	-	-
PR	903	90301	56.2010	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2010	947 078	947 078	-	-	-	-	-
PR	903	90301	56.2011	Subvention à la commune de Ua Pou - Mise en oeuvre de la gestion des déchets ménagers (CdP)	34 643 019	34 643 019	-	-	-	-	-
PR	903	90301	50.2015	Subventions aux communes - Production électrique - Programmation 2015	15 594	15 594	-	-	-	-	-
PR	903	90301	52.2015	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2015	870 478	870 478	-	-	-	-	-
PR	903	90301	59.2015	Subventions aux communes - Incendie/secours - Programmation 2015	932 940	932 940	-	-	-	-	-
PR	903	90301	24.2016	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2016	3 990 971	3 990 971	-	-	-	-	-
PR	903	90301	32.2016	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2016	9 772 240	9 772 240	-	-	-	-	-
PR	903	90301	34.2016	Subventions aux communes - Acquisitions foncières - Programmation 2016	630 000	630 000	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPIENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
PR	903	90301	35.2016	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2016	- 30 536 025	- 30 536 025	-	-	-	-	-
PR	903	90301	37.2013	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2013	- 57 272	- 57 272	-	-	-	-	-
PR	903	90301	56.2015	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2015	- 17 316 825	- 17 316 825	-	-	-	-	-
VP	903	90305	68.2015	Subvention TNAD - Acquisitions immobilières et aménagements Tahiti Mahana Beach	- 50 000 000	- 50 000 000	-	-	-	-	-
VP	903	90305	65.2015	Subvention TNAD - Acquisitions immobilières et aménagements Moorea Mahana Beach	- 50 000 000	- 50 000 000	-	-	-	-	-
MLA	903	90303	61.2010	Observatoire des risques naturels	- 2	- 2	-	-	-	-	-
MTT	903	90305	49.2014	Aménagement du site de Tahiamanu - côté montagne	- 18 081 016	- 18 081 016	-	-	-	-	-
	Total 903				- 18 519 201	- 18 519 201	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	48.2016	Aménagement de sites touristiques - 2016	- 1 504 921	- 1 504 921	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	70.2011	Aménagement du site de la Pointe Vénus	- 17 495 000	- 17 495 000	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	72.2015	Aménagement du site de Vaiava - Punaauia	- 10 000 000	- 10 000 000	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	335.2015	Aménagement du site Hotuarea	- 10 000 000	- 10 000 000	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	46.2016	Construction d'un écomusée "Fare Natura" - Opunohu (CdP 2 - 2016)	- 10 000 000	- 5 575 221	-	-	-	- 4 424 779	-
MTT	904	90401	67.2017	Aménagement du littoral de Tatatua - Tautira	- 2 000 000	- 2 000 000	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	68.2017	Construction maison du domaine d'Opunohu à Moorea	- 5 000 000	- 5 000 000	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	385.2017	Création d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine du Motu Ovini à Papeari	- 6 123 894	- 6 123 894	-	-	-	-	-
MTT	904	90401	387.2017	Aménagement du site de Puunui - Etudes	- 10 000 000	- 10 000 000	-	-	-	-	-
	Total 904				- 37 133 815	- 32 709 036	-	-	-	- 4 424 779	-
MPF	905	90503	186.2001	Programme pour la pêche (FIM) (DGDE)	- 528 000	- 528 000	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	93.2013	Développement de la filière pinus	- 299 808	- 299 808	-	-	-	-	-
MPF	905	90504	71.2013	Rénovation infrastructures DRM Rangiroa	- 4 534	- 4 534	-	-	-	-	-
MPF	905	90504	340.2015	Matériel technique secteur perliculture - 2015	- 46 700	- 46 700	-	-	-	-	-
MPF	905	90503	70.2016	Matériel technique secteur aquacole - 2016	- 382 315	- 382 315	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	304.2016	Matériels et équipements - Programme de développement de l'agriculture biologique - 2016	- 32 288	- 32 288	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	379.2011	Rénovation et acquisition d'équipements du hangar de Tubuai (CIOM 2011)	-	663 667	-	-	- 663 667	-	-
MPF	905	90501	88.2017	Equipement du département industries agro-alimentaires du SDR - 2017	- 16 842 532	- 16 842 532	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPI/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOVI Etat	CdP 2	EO
MPF	905	90501	95.2017	Matériels et aménagements pour la recherche agronomique du SDR - 2017	- 16 842 532	- 16 842 532	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	91.2014	Aides aux porteurs de projet en agriculture - 2014	- 1 619 940	- 1 619 940	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	84.2015	Aides aux porteurs de projet en agriculture - 2015	- 5 689 528	- 5 689 528	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	56.2016	Aides financières aux porteurs de projets en agriculture - 2016	- 2 171 899	- 2 171 899	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	58.2016	Rénovation et mise aux normes des batiments du SDR - Australes - 2016	- 222 832	- 222 832	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	396.2017	Développement de la filière uru - Aménagement de terrains et acquisition de plantation de plants	- 21 309 294	- 21 309 294	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	101.2017	Acquisition d'équipements forestiers - 2017	- 24 291 443	- 24 291 443	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	82.2013	Travaux de rénovation de l'abattoir de Tahiti	- 83 838	- 83 838	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	83.2015	Reconstruction de la station d'épuration - Abattoir de Papara	- 6 100 000	- 6 100 000	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	306.2016	Réalisation de structures d'abattage dans les îles	- 4 799 761	- 4 799 761	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	87.2017	Rénovation et mise aux normes des batiments du SDR - Marquises - 2017	- 70 860	- 70 860	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	98.2017	Travaux et équipements de la station d'élevage bovine de Taravao - Etudes	- 6 703 326	- 6 703 326	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	99.2017	Etudes et travaux de pistes sur domaines agricoles - 2017	- 9 198 257	- 9 198 257	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	100.2017	Etudes et travaux d'aménagements hydrauliques sur domaines agricoles - Programmation 2017	- 9 744 689	- 9 744 689	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	102.2017	Aménagement de pistes forestières - 2017	- 34 953 557	- 34 953 557	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	405.2017	Aides financières aux porteurs de projet en agriculture - TG - Programmation 2017	- 23 450 572	- 23 450 572	-	-	-	-	-
MPF	905	90501	406.2017	Matériels et équipements de l'abattoir de Papara	- 3 656 667	- 3 656 667	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	407.2017	Aide au développement de la filière bois - Programmation 2017	- 55 000 000	- 55 000 000	-	-	-	-	-
MPF	905	90503	60.2013	Consolidation et pérennisation de l'outil CTA	- 1 923 760	- 1 923 760	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	59.2016	Aménagements de pistes forestières - 2016	- 847 500	- 847 500	-	-	-	-	-
MPF	905	90502	90.2013	Défense des forêts contre les incendies	- 1 222 785	- 1 222 785	-	-	-	-	-
MCE	905	90505	98.2015	Fare artisanat de Fakarava	- 2 500 000	- 2 500 000	-	-	-	-	-
MCE	905	90505	99.2015	Fare artisanat de Rangiroa	- 2 500 000	- 2 500 000	-	-	-	-	-
MCE	905	90505	88.2014	Reconstruction du centre artisanat de Mahina	- 2 500 000	- 2 500 000	-	-	-	-	-
	Total 905				- 6 356 267	- 5 692 600	-	-	- 663 887	-	-
MTF	907	90703	87.2009	Subvention CFPA - Mise aux normes des réseaux des CFPA de Tahiti	- 1 152 540	- 1 152 540	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	31P Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MTF	907	90703	120.2010	Subvention CFPA - Matériels pédagogiques - Programme 2010	64 681	64 681	-	-	-	-	-
	Total 907				1 217 221	1 217 221	-	-	-	-	-
MCE	908	90802	376.2016	Acquisitions d'oeuvres d'arts et matériels divers - 2016	15 647	15 647	-	-	-	-	-
MCE	908	90802	123.2017	Subvention MTI - Travaux de désamiantage du Musée et du bâtiment administratif	15 647	15 647	-	-	-	-	-
	Total 908						-	-	-	-	-
MTF	909	90902	335.2014	Aménagements et travaux divers des lycées et collèges-2014 (Etat Educ-2014)	519 800	519 800	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	135.2017	Aménagements et travaux divers des collèges et lycées - 2017	59 638 450	59 638 450	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	136.2017	Equipements des collèges et lycées - 2017	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	84.2016	Restructuration du Collège de Rangiroa (Etat Educ-2016)	638 450	638 450	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	426.2017	Equipements du collège numérique du Taaone (Etat Educ-2017)	5 500 000	5 500 000	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	425.2017	Equipements des collèges numériques de Ua Pou, Teva I Uta, Papara, Tipaerui et Maco Tevane (Etat Educ-2017)	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	421.2017	Equipements du collège numérique de Huahine (Etat Educ-2017)	7 500 000	7 500 000	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	377.2016	Equipement du collège numérique de Faa'a (Etat Educ-2016)	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	121.2015	Aménagements et travaux divers des Collèges et Lycées - 2015	633 365	633 365	-	-	-	-	-
MTF	909	90902	94.2016	Equipements des Collèges et Lycées - 2016	5 982	5 982	-	-	-	-	-
	Total 909				1 159 147	1 159 147	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	278.2013	Hôpital Uturoa : Remise aux normes de la centrale de traitement d'air	862	862	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	149.2017	Rénovation de l'infirmierie de Fakarava	2 701 635	2 701 635	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	101.2016	Acquisition de matériel médical - 2016	500	500	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	99.2016	Subdivision des Marquises - Mise aux normes des structures de soins - 2016	1 207 970	1 207 970	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	349.2011	Rénovation de la toiture du Centre de la Mère et de l'Enfant (CdP)	-	3 402 908	-	3 402 908	-	-	-
MSS	910	91001	118.2013	Equipements et logiciels e-santé	11 581 157	11 581 157	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	146.2017	FSMM et FSTN : Travaux et équipements divers - 2017	2 881 703	2 881 703	-	-	-	-	-
MSS	910	91002	342.2014	Etude pour la rénovation de la toiture du CME	339 292	339 292	-	-	-	-	-
MSS	910	91003	367.2014	Subvention ILM - Acquisition et installation d'un laboratoire NSB3 mobile	302 450	302 450	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	346.2015	Construction du centre médical de Maupiti - Etudes	27 220	27 220	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	GIOM Etat	CdP 2	EO
MSS	910	91001	331.2016	Reconstruction et extension des bâtiments des FSMM - Travaux et équipements (CdP 2 - 2017)	3 759 420	2 095 960	-	-	-	1 663 460	-
MSS	910	91001	139.2017	Subdivision santé des ISLV : Travaux et équipements divers - 2017	2 450 375	2 450 375	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	143.2017	Construction de l'hélistation de l'hôpital de Moorea	2 543 966	2 543 966	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	144.2017	Acquisition de véhicules de transport de patients pour les structures de soins - 2017	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	147.2017	Subdivision santé des Marquises : Mises aux normes des structures de soins - 2017	2 100 000	2 100 000	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	148.2017	Subdivision santé des Australes : Travaux et équipements divers - 2017	135 951	135 951	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	150.2017	Subdivision santé des TG : Travaux et équipements divers - 2017	198 857	198 857	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	152.2017	Hôpital de Taravao : Travaux et équipements divers - 2017	4 643 966	4 643 966	-	-	-	-	-
MSS	910	91002	153.2017	Acquisition de matériel médical pour la prévention - 2017	392 701	392 701	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	434.2017	Acquisition de véhicules spécialisés non affectés au transport de patients - 2017	655 700	655 700	-	-	-	-	-
MSS	910	91001	431.2017	Hôpital d'Uturoa - Travaux d'aménagement et équipements de la zone de radiologie	1 209 332	1 209 332	-	-	-	-	-
	Total 910				5 076 641	3 337 193	-	3 402 908	-	1 663 460	-
PR	911	91106	145.2015	Subvention à l'IJSPF - plateau sportif de Punaiti - Punaauia	376 618	376 618	-	-	-	-	-
	Total 911				376 618	376 618	-	-	-	-	-
MCE	913	91302	145.2011	Réhabilitation émissaire en mer Moorea - assainissement eaux usées (CoFin FED)	14 631 620	14 631 620	-	-	-	-	-
MCE	913	91302	440.2017	Subvention à la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti - Etudes pour la reconstruction de l'émissaire de Punaauia	14 631 620	14 631 620	-	-	-	-	-
	Total 913						-	-	-	-	-
PR	914	91401	117.2016	Aménagement et embellissement des espaces verts du domaine routier - 2016	271 200	271 200	-	-	-	-	-
MTT	914	91403	442.2017	Aménagements contre l'érosion du littoral de Tahiamanu	4 000 000	4 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	190.2016	Aérodrome de Mataiva - mise aux normes CHEA code 3C (3IF 2016)	26 420 042	7 715 587	18 704 455	-	-	-	-
MET	914	91402	189.2016	Aérodrome de Hiva Oa - Drainage, nivellement et renforcement de la bande aménagée (3IF 2016)	171 854	50 187	121 667	-	-	-	-
MET	914	91401	206.2017	Aménagement et travaux divers - Réseau routier ISLV - 2017	2 411 736	2 411 736	-	-	-	-	-
MET	914	91401	213.2014	Bétonnage de route à Taatoï et Tereia - Maupiti (3IF 2014)	2 202 332	2 170 802	4 373 134	-	-	-	-
MET	914	91401	191.2014	Mise à 2x2 voies de la RT2 Papeete - Arue - Tranche 2 (3IF 2014)	4 056 189	1 177 471	2 878 718	-	-	-	-
MET	914	91401	144.2016	Aménagement des cheminements piétons aux abords des RT - Tahiti 2016 (3IF 2016)	522 673	152 639	370 034	-	-	-	-
MET	914	91401	167.2015	Aménagement des cheminements piétons aux abords des RT - TAHITI (3IF 2015)	5 041 668	1 465 266	3 576 402	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91403	256.2015	Travaux d'aménagement de la rivière Tevihonu - Tranche 1 - exutoire C6 (3IF 2015)	919 656	268 572	651 084	-	-	-	-
MET	914	91401	174.2009	Etudes d'aménagements de l'Echangeur Saint Hilaire	270	270	-	-	-	-	-
MET	914	91401	191.2013	Confortement et sécurisation des emprises routières et de ces dépendances -2013 (3IF 2013)	81 342	81 342	-	-	-	-	-
MET	914	91403	301.2014	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux Tahiti - 2014	36 276	36 276	-	-	-	-	-
MET	914	91402	187.2016	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes ISLV - 2016	56 500	56 500	-	-	-	-	-
MET	914	91401	194.2011	Route traversière Tahiti - Vallée de la Vaihiria (3IF 2011)	-	10 194 155	10 194 155	-	-	-	-
MET	914	91403	254.2012	Réalisation de protections littorales sur Puamau et Hanaiapa (3IF 2012)	-	482 703	482 703	-	-	-	-
MET	914	91401	238.2014	Aménagement et bétonnage de la piste entre Taipivai et Hatiheu - Nuku Hiva - tranche 2/3 (3IF 2014)	185 938	185 938	-	-	-	-	-
MET	914	91401	184.2014	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2014 (3IF 2014)	946 898	946 898	-	-	-	-	-
MET	914	91402	249.2014	Aérodrome de Makemo - Création d'un balisage lumineux - études (3IF 2014)	732 798	732 798	-	-	-	-	-
MET	914	91403	273.2014	Protection littoral en enrochements à Tumaraa - Raiatea (3IF 2014)	15 500 088	4 505 207	10 994 881	-	-	-	-
MET	914	91402	208.2015	Construction débarcadère de Marokau - Etudes (3IF 2015)	6 864	23 136	16 272	-	-	-	-
MET	914	91402	239.2015	Etudes d'une construction d'une marina à Manihi (3IF 2015)	794 293	403 760	1 198 053	-	-	-	-
MET	914	91401	185.2015	Bétonnage de la route de ceinture du marae "Maunaoto" vers la pointe Hotuatua - RAIIVAAE - Tr 1/5 (3IF 2015)	688 644	688 644	-	-	-	-	-
MET	914	91402	247.2015	Création d'un débarcadère Passe Sud de Fakarava - Etudes (3IF 2015)	219 678	73 802	145 876	-	-	-	-
MET	914	91401	353.2015	Aménagement de 3km de la route de ceinture du PK 32.700 OUEST au PK 24.300 EST à Haapiti (3IF 2015)	445 334	36 929	482 263	-	-	-	-
MET	914	91401	365.2015	Aménagement de la route de liaison entre la RT3 et la route du belvédère (3IF 2015)	106	106	-	-	-	-	-
MET	914	91403	298.2014	Protection du littoral de Faaripo - tranche 2 (3IF 2014)	288 484	288 484	-	-	-	-	-
MET	914	91401	178.2015	Re-dimensionnement et création ouvrages d'assainissement à Uturoa - Raiatea - tranche 1 (3IF 2015)	8 369 450	178 942	8 190 508	-	-	-	-
MET	914	91402	367.2015	Réalisation du quai nord et de la cale de mise à l'eau de Hakahau (3IF 2015)	6 661 842	2 018 682	4 643 160	-	-	-	-
MET	914	91401	364.2015	Réaménagement du carrefour du Pacifique (3IF 2015)	1 542 200	250 978	1 291 222	-	-	-	-
MET	914	91401	359.2015	Aménagement et travaux divers réseau routier Moorea - 2015 (3IF 2015)	13 641 676	3 797 433	9 844 243	-	-	-	-
MET	914	91401	234.2017	Aménagement et travaux divers - Réseau routier TG - 2017	1 742 330	1 742 330	-	-	-	-	-
MET	914	91401	175.2015	Construction d'une route bétonnée à Arutua (3IF 2015)	138 774	138 774	-	-	-	-	-
MET	914	91401	160.2013	Réfection des 3 voies de Erima à Radisson (3IF 2013)	159 732	159 732	-	-	-	-	-
MET	914	91401	113.2007	Bétonnage route de Tiputa à Rangiroa - tranche 1/3	2 771 278	2 771 278	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPIENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOI Etat	CdP 2	EO
MET	914	91401	94.2008	Travaux dénivelé giratoire de la mairie de Punaauia (3IF 2011)	17 362 199	17 362 199	-	-	-	-	-
MET	914	91402	142.2008	Rénovation du débarcadère Nord de Tatakoto (3IF 2011)	33 323 006	9 731 497	23 591 509	-	-	-	-
MET	914	91403	150.2008	Etudes d'assainissement pluvial et rivière à Faaa	1 451 967	1 451 967	-	-	-	-	-
MET	914	91403	153.2008	Etudes d'assainissement de la rivière Maruapo	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91403	253.2009	Etudes d'assainissement de la rivière Tavararo	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91403	273.2011	Schéma directeur assainissement pluvial - Arue (3IF 2012)	645 908	645 908	-	-	-	-	-
MET	914	91403	276.2011	Protection du littoral de Faaripo - Papenoo	921 388	921 388	-	-	-	-	-
MET	914	91401	61.2012	Reconstruction d'ouvrages vétustes à Pufau et quartier Dehors (3IF 2012)	3 180 950	928 950	2 252 000	-	-	-	-
MET	914	91401	162.2013	Sécurisation des piétons sur la RDO (3IF 2013)	35 765 619	10 444 827	25 320 792	-	-	-	-
MET	914	91401	164.2013	Aménagement des arrêts de bus - part routière (3IF 2013)	28 040 750	7 802 560	20 238 190	-	-	-	-
MET	914	91401	172.2013	Raccordement routier Mission à Titiro - Tranche 1/2 (3IF 2013)	4 346 344	1 269 286	3 077 058	-	-	-	-
MET	914	91401	175.2013	Aménagement de la RT 410 Atuona - Hiva Oa - tranche 1/3 (3IF 2013)	410 469	410 469	-	-	-	-	-
MET	914	91402	194.2013	Construction d'une darse des pêcheurs à Uturoa - Raiatea (3IF 2013)	11 000 000	3 212 389	7 787 611	-	-	-	-
MET	914	91402	210.2013	Réhabilitation du débarcadère de Anaa - Etudes (3IF 2013)	592 372	172 994	419 378	-	-	-	-
MET	914	91402	218.2013	Aérodrome de Fakahina - Extension pour accueil de l'ATR 42 - Etudes (3IF 2013)	493 628	493 628	-	-	-	-	-
MET	914	91402	227.2013	Aérodrome de Hiva Oa - Reconstruction de la vigie (3IF 2013)	34 781 497	10 157 428	24 624 069	-	-	-	-
MET	914	91402	306.2013	Aérodrome de Rimatara - Mise aux normes (3IF 2013)	8 434 592	8 434 592	-	-	-	-	-
MET	914	91401	185.2014	Aménagement et travaux divers réseau routier Tahiti - 2014 (3IF 2014)	6 005 060	6 005 060	-	-	-	-	-
MET	914	91401	193.2014	Etudes aménagement du carrefour de Tapaerui (3IF 2014)	378 647	110 578	268 069	-	-	-	-
MET	914	91401	194.2014	Reconstruction du pont-radier sud à Tiputa - Rangiroa (3IF 2014)	2 036 750	594 803	1 441 947	-	-	-	-
MET	914	91401	198.2014	Aménagement des délaissés routiers sur Tahiti - 2014 (3IF 2014)	4 759 610	1 389 975	3 369 635	-	-	-	-
MET	914	91401	219.2014	Renforcement et revêtements routiers à Opoa - Raiatea (3IF 2014)	772 854	207 778	565 076	-	-	-	-
MET	914	91401	221.2014	Reconstruction d'un ponceau à Faaaha - Tahaa (3IF 2014)	39	12	27	-	-	-	-
MET	914	91401	228.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Paea (3IF 2014)	6 953 410	2 030 642	4 922 768	-	-	-	-
MET	914	91401	229.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Papara (3IF 2014)	4 899 068	1 430 701	3 468 367	-	-	-	-
MET	914	91401	230.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Mataiea (3IF 2014)	14 284 771	4 171 659	10 113 112	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91402	244.2014	Construction des abris passagers des quais de Taiohae (3IF 2014)	742 432	258 477	483 955	-	-	-	-
MET	914	91402	245.2014	Débarcadère de Papetoai - aménagement du quai (3IF 2014)	223 467	75 869	147 598	-	-	-	-
MET	914	91402	247.2014	Débarcadère de Paopao - aménagement du quai (3IF 2014)	599 359	175 034	424 325	-	-	-	-
MET	914	91401	251.2014	Aménagement et revêtements routiers du front de mer du bas de la RDO au giratoire Jacques Chirac (3IF 2014)	5 550 958	1 621 332	3 929 626	-	-	-	-
MET	914	91402	267.2014	Elargissement du terre-plein arrière du quai de Hakahau - Ua Pou (3IF 2014)	5 261 251	1 536 472	3 724 779	-	-	-	-
MET	914	91403	277.2014	Protection du front de mer de Hakahau (3IF 2014)	14 172 642	4 138 913	10 033 729	-	-	-	-
MET	914	91403	283.2014	Protection littorale en enrochements à Taputapuatea - Raiatea (3IF 2014)	1 142 415	333 626	808 789	-	-	-	-
MET	914	91403	297.2014	Réhabilitation des protections de la pointe Matira - Bora Bora (3IF 2014)	20 000 000	5 840 708	14 159 292	-	-	-	-
MET	914	91401	347.2014	Reconstruction d'un pont de la rivière Paehau - Paea (3IF 2014)	20 409 928	5 960 421	14 449 507	-	-	-	-
MET	914	91402	349.2014	Etudes pour la réalisation d'un débarcadère et d'une darse à Amanu	820 034	820 034	-	-	-	-	-
MET	914	91403	366.2014	Cartographie de l'aléa inondation des rivières de Tahiti - Tranche 1 (3IF 2014)	3 000 000	876 106	2 123 894	-	-	-	-
MET	914	91401	369.2014	Etudes pour la traversée de la ville de Papeete du pont de l'est à la rue du docteur Cassiau (3IF 2014)	140 615	41 065	99 550	-	-	-	-
MET	914	91401	371.2014	Etudes pour la mise à 2x2 voies de la RT2 - Tranche 3 - tronçon Tuterai tane au giratoire du camp d'Arue (3IF 2014)	375 332	109 610	265 722	-	-	-	-
MET	914	91401	373.2014	Troisième voie RT - Outumaoro à Taina - Tranche 1 (3IF 2014)	56 410 040	16 473 728	39 936 312	-	-	-	-
MET	914	91403	374.2014	Etudes pour l'assainissement de la zone de Outumaoro (3IF 2014)	2 166 667	2 166 667	-	-	-	-	-
MET	914	91402	375.2014	Etude pour la construction d'un quai de débarquement à Ua Huka (3IF 2015)	800 000	233 628	566 372	-	-	-	-
MET	914	91401	154.2015	Etudes pour la reconstruction du pont d'Opunohu au PK 17.950 (3IF 2015)	1 523 870	445 024	1 078 846	-	-	-	-
MET	914	91401	160.2015	Aménagement du carrefour giratoire du collège de Mahina et des carrefours de la RT2 de la commune de Mahina (3IF 2015)	915 429	1 918 795	2 834 224	-	-	-	-
MET	914	91401	162.2015	Réhabilitation et modernisation équipements topographiques DEQ	56 284	56 284	-	-	-	-	-
MET	914	91401	164.2015	Aménagement boulevard Pomare, du giratoire Jacques Chirac au giratoire de la base marine - Tranche 1 (3IF 2016)	146 707 403	42 843 755	103 863 648	-	-	-	-
MET	914	91401	166.2015	Travaux de sécurisation des emprises routières talus PK 21.5 Hitiaa (3IF 2015)	4 609 572	1 346 158	3 263 414	-	-	-	-
MET	914	91401	171.2015	Transport en site propre Outumaoro - Uranie - Etudes (3IF 2015)	3 000 000	876 106	2 123 894	-	-	-	-
MET	914	91401	179.2015	Re-dimensionnement de 3 ouvrages en traversée RC à Bora Bora (3IF 2015)	103 408	30 199	73 209	-	-	-	-
MET	914	91403	181.2015	Protection réseau routier contre la houle des ISLV - Etudes (3IF 2015)	4 402 610	1 285 718	3 116 892	-	-	-	-
MET	914	91401	182.2015	Etudes d'assainissement du tronçon PK 24 au PK 30 à Haapiti (3IF 2015)	186 430	54 444	131 986	-	-	-	-
MET	914	91401	192.2015	Mise aux normes et modernisation de l'éclairage public routier - RT Tahiti Tranche 2 (3IF 2016)	74 269 865	21 689 430	52 580 435	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libelle AP	TOTAL CP	FR/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91401	194.2015	Etudes dynamiques de trafic de l'agglomération de Papeete secteur Ouest (3IF 2015)	15 597 070	4 554 897	11 042 173	-	-	-	-
MET	914	91401	196.2015	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2015 (3IF 2015)	1 163 448	416 552	1 580 000	-	-	-	-
MET	914	91401	198.2015	Travaux d'aménagement de la rue Bernière (Pirae) - Tranche 1 (3IF 2015)	28 168 465	8 226 189	19 942 276	-	-	-	-
MET	914	91402	209.2015	Construction d'un débarcadère à Taenga - Etudes (3IF 2015)	399 952	180 452	219 500	-	-	-	-
MET	914	91402	210.2015	Sécurisation du débarcadère de Hakahetau - Ua Pou- Travaux (3IF 2015)	978 718	285 820	692 898	-	-	-	-
MET	914	91402	211.2015	Réhabilitation débarcadère de Nukutavake - Travaux (3IF 2015)	10 810 715	3 157 111	7 653 604	-	-	-	-
MET	914	91402	217.2015	Mise aux normes balisage diurne et signalisation verticale des aérodromes - Tranche 2 (3IF 2015)	6 741 877	1 968 867	4 773 010	-	-	-	-
MET	914	91402	225.2015	Aérodrome de Reao - Acquisitions foncières pour suppression d'obstacles végétaux	38 893	38 893	-	-	-	-	-
MET	914	91402	227.2015	Marina de Moerai à Rurutu - Etudes - (3IF 2015)	457 286	133 544	323 742	-	-	-	-
MET	914	91402	228.2015	Balisage piste Rimatara - Etudes (3IF 2015)	301 295	87 989	213 306	-	-	-	-
MET	914	91402	229.2015	Construction de la darse de Tikei	1 640 000	1 640 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	236.2015	Diagnostics ouvrages maritimes - 2015	19 152	19 152	-	-	-	-	-
MET	914	91402	237.2015	Etudes du dragage du bassin du débarcadère à Takume (3IF 2015)	198 551	321 184	519 735	-	-	-	-
MET	914	91402	238.2015	Etudes pour la réhabilitation du débarcadère de Raraka (3IF 2015)	98 124	143 631	241 755	-	-	-	-
MET	914	91402	240.2015	Construction abris passagers pour débarcadères - Tahaa (3IF 2015)	399 348	399 349	1	-	-	-	-
MET	914	91402	241.2015	Construction ouvrages maritimes à Tumaraa - Raiatea (3IF 2015)	90 660	26 476	64 184	-	-	-	-
MET	914	91402	242.2015	Réhabilitation débarcadères de Vaitoare et Motutiari - Tahaa - Etudes (3IF 2015)	650 000	189 823	460 177	-	-	-	-
MET	914	91402	249.2015	Désamiantage et extension de l'aérogare de Nuku Hiva (3IF 2015)	42 219 284	12 329 525	29 889 759	-	-	-	-
MET	914	91402	251.2015	Réhabilitation et modernisation des espaces publics de l'aérogare de Moorea (3IF 2015)	11 176 075	3 263 810	7 912 265	-	-	-	-
MET	914	91402	253.2015	Réalisation des quais du port de Tahauku - Hiva Oa - Tranche 1 (3IF 2016)	11 000 000	3 212 389	7 787 611	-	-	-	-
MET	914	91403	260.2015	Protection du littoral enrochements à Taputapuatea - Raiatea (3IF 2015)	473	473	-	-	-	-	-
MET	914	91403	267.2015	Etudes pour aménagement de la rivière Fautaua - Papeete (3IF 2015)	3 604 542	1 052 654	2 551 888	-	-	-	-
MET	914	91403	268.2015	Etudes pour aménagement de la rivière Tipaerui - Papeete (3IF 2016)	435 050	127 050	308 000	-	-	-	-
MET	914	91403	271.2015	Protection des berges de la rivière de Maharepa au PK 4.800 (3IF 2015)	2 583 612	754 506	1 829 106	-	-	-	-
MET	914	91401	351.2015	Reconstruction d'un dalot au pk 27.7 à Hitia'a O Te Ra (3IF 2015)	1 095 588	319 950	775 638	-	-	-	-
MET	914	91401	352.2015	Reconstruction du pont de Voaraa (3IF 2015)	2 688 393	19 285 969	21 974 362	-	-	-	-

MIN	CHAP	SOCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91401	357.2015	Création de trottoirs le long de la RT1 entre les PK12 et 12.5 et entre les PK 13.3 et 13.6 (3IF 2015)	6 623 030	1 934 160	4 688 870	-	-	-	-
MET	914	91401	366.2015	Bétonnage de la route de contournement de Hao (3IF 2015)	6 500 537	1 898 387	4 602 150	-	-	-	-
MET	914	91402	368.2015	Construction d'un quai et d'une marina à Arutua - Etudes (3IF 2015)	4 520	1 320	3 200	-	-	-	-
MET	914	91402	369.2015	Réfection des débarcadères Nord et Sud de Rimatara - Etudes (3IF 2015)	604 300	176 477	427 823	-	-	-	-
MET	914	91402	370.2015	Déroctage du chenal de Mataura - Travaux complémentaires - Tubuai (3IF 2015)	6 135 404	1 791 755	4 343 649	-	-	-	-
MET	914	91403	372.2015	Mur de protection de la route de contournement de Hao (3IF 2015)	15 621 416	4 562 006	11 059 410	-	-	-	-
MET	914	91401	375.2015	Bétonnage de route à Avatoru village - Mairie de Rangiroa (3IF 2015)	28 000 000	8 176 992	19 823 008	-	-	-	-
MET	914	91401	122.2016	Construction d'une route bétonnée à Niau (3IF 2016)	735 138	735 138	-	-	-	-	-
MET	914	91401	123.2016	Construction d'une route bétonnée à Fakahina (3IF 2016)	2 747 132	319 594	2 427 538	-	-	-	-
MET	914	91401	124.2016	Carrefour de Tipaerui - Tranche 1 - Tahiti (3IF 2016)	88 688 637	25 900 222	62 788 415	-	-	-	-
MET	914	91401	127.2016	Etudes dynamiques de trafic de l'agglomération de Papeete secteur Est - Tahiti (3IF 2016)	6 358 675	1 856 959	4 501 716	-	-	-	-
MET	914	91401	129.2016	Réhabilitation d'un radier à Puka Puka (3IF 2016)	92 057	92 057	-	-	-	-	-
MET	914	91401	131.2016	Diagnostics, suivis et études d'ouvrages d'art et des chaussées - 2016 (3IF 2016)	4 613 250	1 347 233	3 266 017	-	-	-	-
MET	914	91401	137.2016	Bétonnage de route à Avatoru - Rangiroa (3IF 2016)	2 004 397	2 004 397	-	-	-	-	-
MET	914	91401	138.2016	Réfection du 2ème radier de Takai - Tranche 2/2 - Takapoto (3IF 2016)	523 629	523 629	-	-	-	-	-
MET	914	91401	139.2016	Etude pour la construction de 2 radiers à Fangatau (3IF 2016)	415 581	121 365	294 216	-	-	-	-
MET	914	91401	147.2016	Assainissement, renforcement et revêtement RC baie Poval et Faanui nord sur 4,5 km - Bora Bora (3IF 2016)	6 993 644	2 042 392	4 951 252	-	-	-	-
MET	914	91401	149.2016	Assainissement pluvial et revêtement RC de la pointe Ofaiorio au carrefour de l'aéroport - tr. 1/3 - Huahine (3IF 2016)	28 055 143	8 193 095	19 862 048	-	-	-	-
MET	914	91401	150.2016	Re-dimensionnement ouvrages de traversée et exutoire près mairie de Tevaitoa au PK 15 - Raiatea (3IF 2016)	3 485 579	1 017 913	2 467 666	-	-	-	-
MET	914	91401	151.2016	Travaux d'aménagement de la rue Bernière - Tranche 2 - Tahiti (3IF 2016)	75 715 872	22 111 715	53 604 157	-	-	-	-
MET	914	91401	152.2016	Etudes pour la rectification de virage sur la RT1 au PK 45 - Tranche 1 - Tahiti (3IF 2016)	291 500	85 129	206 371	-	-	-	-
MET	914	91401	153.2016	Aménagement d'une "troisième voie mobile" entre le viaduc de la Punaruu et le PK 15, renforcement chaussées (3IF 2016)	55 648 873	16 251 441	39 397 432	-	-	-	-
MET	914	91401	155.2016	Signalisation verticale, directionnelle et lumineuse - 2016 (3IF 2016)	33 904 779	9 901 396	24 003 383	-	-	-	-
MET	914	91401	156.2016	Matériels, équipements de la route et mise en sécurité des infrastructures routières (3IF 2016)	6 959 746	2 032 493	4 927 253	-	-	-	-
MET	914	91401	157.2016	Rénovation de la chaussée du PK 22 ouest au PK 24 ouest à Papetoai - Moorea (3IF 2016)	1 457 471	425 634	1 031 837	-	-	-	-
MET	914	91401	158.2016	Rénovation de la chaussée du PK 30 ouest au PK 32,7 ouest à Haapiti - Moorea (3IF 2016)	10 557 099	3 000 425	7 556 674	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91401	159.2016	Rénovation de la chaussée du PK 8,5 est au PK 6.5 est à Afareaitu - Moorea (3IF 2016)	3 240 594	946 369	2 294 225	-	-	-	-
MET	914	91401	160.2016	Etudes de mise aux normes et modernisation de l'éclairage public routier entre la RDO et la RDP - Tahiti	800 000	800 000	-	-	-	-	-
MET	914	91403	162.2016	Etudes et travaux d'aménagement des accotements côté mer PK 7.2 à 7.5 RT4 - Toahotu (3IF 2016)	60 000 000	17 522 124	42 477 876	-	-	-	-
MET	914	91401	163.2016	Aménagement et bétonnage de la piste Atuona Motuua de Tapeata vers Motuua - Ile de Hiva Oa (3IF 2016)	47 228	13 793	33 435	-	-	-	-
MET	914	91401	164.2016	Reconstruction d'un ponceau à Avera PK 8 - Raiatea (3IF 2016)	436 342	127 428	308 914	-	-	-	-
MET	914	91401	165.2016	Assainissement pluvial RC baie de Faafau - Tumaraa - Raiatea (3IF 2016)	17	17	-	-	-	-	-
MET	914	91401	169.2016	Aménagement et bétonnage de la piste entre Kamuihei et le village de Hatihau - Nuku Hiva (3IF 2016)	12 948	3 782	9 166	-	-	-	-
MET	914	91401	170.2016	Aménagement et bétonnage de la piste Hakahau Hohoi - Ua Pou (3IF 2016)	106 818	31 195	75 623	-	-	-	-
MET	914	91402	175.2016	Etudes pour l'aménagement portuaire de la pointe Tehoro - Teva I Uta - Tahiti (3IF 2016)	1 651 429	482 276	1 169 153	-	-	-	-
MET	914	91402	183.2016	Aérodrome de Apataki - accueil ATR - Etudes - Phase 1 (3IF 2016)	13 620	3 978	9 642	-	-	-	-
MET	914	91402	184.2016	Mise aux normes balisage diurne et signalisation verticale des aérodromes - Tranche 3 (3IF 2016)	20 936 906	6 114 318	14 822 588	-	-	-	-
MET	914	91402	188.2016	Réaménagement du débarcadère de Hanavave - Fatu Hiva (3IF 2016)	6 000 000	1 752 213	4 247 787	-	-	-	-
MET	914	91402	192.2016	Aérodrome de Hao - piste de dégagement et mise aux normes CHEA - Etudes - Phase 1 (3IF 2016)	4 307 424	1 257 921	3 049 503	-	-	-	-
MET	914	91402	196.2016	Construction des digues de protection de l'aérodrome de Mataiva - Etudes (3IF 2016)	2 620 220	765 197	1 855 023	-	-	-	-
MET	914	91402	198.2016	Renouvellement des candélabres quai des paquebots d'Uturoa - Travaux - Raiatea (3IF 2016)	4 876 323	1 424 059	3 452 264	-	-	-	-
MET	914	91401	200.2016	Construction d'une route bétonnée à Mataiva (3IF 2016)	1 491 366	1 469 616	21 750	-	-	-	-
MET	914	91403	205.2016	Calibrage et enrochement rivières à Tumaraa - Raiatea (3IF 2016)	1 365 871	398 883	966 988	-	-	-	-
MET	914	91403	206.2016	Cartographie de l'aléa inondation des rivières de Tahiti - Tranche 2 (3IF 2016)	7 673 032	2 240 797	5 432 235	-	-	-	-
MET	914	91403	209.2016	Calibrage et enrochement rivière Vaitape - Bora Bora (3IF 2016)	8 772 280	2 561 817	6 210 463	-	-	-	-
MET	914	91403	210.2016	Calibrage et enrochement des rivières - Huahine (3IF 2016)	1 105 841	322 945	782 896	-	-	-	-
MET	914	91403	213.2016	Réalisation d'un mur de protection du littoral de Hokatu - Ua Huka (3IF 2016)	196 486	57 381	139 105	-	-	-	-
MET	914	91401	342.2016	Travaux pour la reconstruction du dalot RT1 PK 10,95 (3IF 2017)	20 770 799	6 065 809	14 704 990	-	-	-	-
MET	914	91401	343.2016	Travaux d'aménagement de la passerelle piétonne de Taina à Punaauia (3IF 2016)	70 000 000	20 442 478	49 557 522	-	-	-	-
MET	914	91402	345.2016	Diagnostic des ouvrages maritimes (3IF 2016)	5 000 000	1 460 177	3 539 823	-	-	-	-
MET	914	91402	347.2016	Etudes pour la construction d'une cale de mise à l'eau à Papenoo - Tahiti (3IF 2016)	402 034	117 409	284 625	-	-	-	-
MET	914	91402	348.2016	Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora - Etudes (3IF 2016)	836 000	244 142	591 858	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91402	349.2016	Etudes pour la reconstruction des murs latéraux et extension du quai de Manihi (3IF 2016)	2 110 325	616 290	1 494 035	-	-	-	-
MET	914	91402	350.2016	Etudes de définition pour la reconstruction ou la réhabilitation de hangars portuaires TG	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	351.2016	Sécurisation du talus à l'arrière du terre plein du quai de Vaitahu - Tahuata (3IF 2016)	15 000 000	4 380 531	10 619 469	-	-	-	-
MET	914	91401	171.2017	Construction d'une route bétonnée vers l'aéroport - Tr 1/2 - Reao (3IF 2017)	82 380	24 058	58 322	-	-	-	-
MET	914	91401	173.2017	Acquisition d'engins de chantier et de véhicules poids lourds DEQ - 2017	40 300 000	40 300 000	-	-	-	-	-
MET	914	91401	174.2017	Acquisitions de véhicules de chantiers et de liaison DEQ - 2017	11 595 384	11 595 384	-	-	-	-	-
MET	914	91401	175.2017	Acquisition de matériels d'atelier, de chantier et de télécommunication DEQ - 2017	6 619 116	6 619 116	-	-	-	-	-
MET	914	91401	178.2017	Renforcement et revêtement chaussée RC - Raiatea (3IF 2017)	56 577 987	16 522 775	40 055 212	-	-	-	-
MET	914	91401	179.2017	Assainissement, renforcement et revêtement chaussée RC Tahaa (3IF 2017)	57 500 000	16 792 036	40 707 964	-	-	-	-
MET	914	91401	186.2017	Protection de la RT2 à Faaripo - dernière tranche - Hitia'a O te Ra - Etudes (3IF 2017)	1 043 292	304 679	738 613	-	-	-	-
MET	914	91401	188.2017	Aménagement de la RT2 à la descente du Tahara'a - Etudes (3IF 2017)	1 457 950	425 774	1 032 176	-	-	-	-
MET	914	91401	189.2017	Barreau de désenclavement du collège de Mahina - Etudes (3IF 2017)	5 000 000	1 460 177	3 539 823	-	-	-	-
MET	914	91401	190.2017	Aménagement de la traversée de Paea - Tr 1 (3IF 2017)	40 000 000	11 681 416	28 318 584	-	-	-	-
MET	914	91401	192.2017	Desserte du lycée Paul Gauguin et rénovation de l'avenue Destremau - Etudes (3IF 2017)	7 751 400	2 263 684	5 487 716	-	-	-	-
MET	914	91401	193.2017	Réaménagement de l'avenue Foch entre le carrefour du pont de l'EST et la cathédrale de Papeete (3IF 2017)	31 881 063	9 310 399	22 570 664	-	-	-	-
MET	914	91401	194.2017	Aménagement boulevard Pomare, du giratoire J. Chirac au giratoire de la base marine - Tr 2 (3IF 2017)	72 000 000	21 026 549	50 973 451	-	-	-	-
MET	914	91401	195.2017	Aménagement du prolongement de la 3ème entrée Est de Papeete - Tr 1 (3IF 2017)	245 000 000	71 548 673	173 451 327	-	-	-	-
MET	914	91401	197.2017	Reconstruction du pont de Urihee - Taïarapu Ouest (3IF 2017)	30 000 000	8 761 062	21 238 938	-	-	-	-
MET	914	91401	199.2017	Reconstruction du pont de Nuuroa au PK 31.500 complément	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91401	202.2017	Reconstruction des ponts des rivières Vairaa et Vanaanae - Hitia'a O Te Ra - Etudes (3IF 2017)	9 265 500	2 705 854	6 559 646	-	-	-	-
MET	914	91401	203.2017	Réalisation du canal le long du stade Ganivet - Faa'a (3IF 2017)	7 205 380	2 104 227	5 101 153	-	-	-	-
MET	914	91401	205.2017	Aménagement de l'accès aux collèges et lycées de Bora Bora (3IF 2017)	2 442 500	713 296	1 729 204	-	-	-	-
MET	914	91401	207.2017	Construction d'une route bétonnée vers le cimetière - Puka Puka (3IF 2017)	76 439	22 323	54 116	-	-	-	-
MET	914	91401	208.2017	Signalisation verticale, directionnelle et lumineuse - 2017 (3IF 2017)	9 876 592	2 884 315	6 992 277	-	-	-	-
MET	914	91401	209.2017	Aménagement et travaux réseau routier RT4 du pk 8 au pk 18 (3IF 2017)	40 000 000	11 681 416	28 318 584	-	-	-	-
MET	914	91401	210.2017	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances de Tahiti - 2017 (3IF 2017)	40 287 276	11 765 311	28 521 965	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91401	211.2017	Reconstruction de 2 ponts - Anaa - Etudes (3IF 2017)	9 000 000	2 628 319	6 371 681	-	-	-	-
MET	914	91401	213.2017	Construction d'une route bétonnée à Aratika (3IF 2017)	20 000 000	5 840 708	14 159 292	-	-	-	-
MET	914	91401	214.2017	Construction d'un radier à Fakarava (3IF 2017)	1 710 940	499 656	1 211 284	-	-	-	-
MET	914	91401	216.2017	Route traversière de Rikitea - Etudes (3IF 2017)	6 000 000	1 752 213	4 247 787	-	-	-	-
MET	914	91401	221.2017	Assainissement pluvial et revêtement chaussée RC Fare - Huahine - Tr 2 (3IF 2017)	33 338 806	9 736 112	23 602 694	-	-	-	-
MET	914	91401	225.2017	Rénovation de la chaussée du PK 24 à 26 à Haapiti (3IF 2017)	14 863 329	4 340 619	10 522 710	-	-	-	-
MET	914	91401	235.2017	Clôture de la zone aquacole de Hao	45 000 000	45 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91401	236.2017	Construction d'une route bétonnée - Mataiva (3IF 2017)	13 100 000	3 825 664	9 274 336	-	-	-	-
MET	914	91402	237.2017	Construction d'un débarcadère à Taenga - Travaux (3IF 2017)	15 000 000	4 380 531	10 619 469	-	-	-	-
MET	914	91402	238.2017	Etudes préalables à la réalisation de nouveaux revêtements des aéroports de Polynésie française (3IF 2017)	34 000 000	9 929 204	24 070 796	-	-	-	-
MET	914	91402	239.2017	Reconstruction du débarcadère de Takume - Travaux (3IF 2017)	141 000 000	41 176 992	99 823 008	-	-	-	-
MET	914	91402	240.2017	Rénovation des aéroports de Anaa, Takapoto et Makemo - Etudes	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	241.2017	Rénovation des bâtiments - plateforme aéroportuaire Mataiva (3IF 2017)	14 911 508	4 354 689	10 556 819	-	-	-	-
MET	914	91402	243.2017	Réaménagement du quai de Napuka - Etudes (3IF 2017)	5 123 191	1 496 154	3 627 037	-	-	-	-
MET	914	91402	244.2017	Diagnostic des ouvrages maritimes - 2017	446 250	446 250	-	-	-	-	-
MET	914	91402	246.2017	Réhabilitation du débarcadère de Tepoto Nord - Etudes (3IF 2017)	6 754 154	1 972 453	4 781 701	-	-	-	-
MET	914	91402	247.2017	Aménagements et travaux divers - Installations et ouvrages aéroportuaires - 2017	9 913 837	9 913 837	-	-	-	-	-
MET	914	91402	248.2017	Matériel et équipement pour l'entretien des aéroports - 2017	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	249.2017	Aéroport de Apatiki - Accueil ATR - Etudes - Phase 2 (3IF 2017)	4 054 669	1 184 107	2 870 562	-	-	-	-
MET	914	91402	250.2017	Sécurisation du quai de Uturoa - Travaux (3IF 2017)	11 000 000	3 212 390	7 787 610	-	-	-	-
MET	914	91402	251.2017	Aéroport de Rimatara - Création d'un balisage lumineux (3IF 2017)	96 000 001	28 035 399	67 964 602	-	-	-	-
MET	914	91402	252.2017	Réaménagement du débarcadère de Takapoto - Etudes (3IF 2017)	3 497 486	1 021 390	2 476 096	-	-	-	-
MET	914	91402	253.2017	Construction du débarcadère de Hane - Ua Huka	4 394 500	4 394 500	-	-	-	-	-
MET	914	91402	257.2017	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes ISLV - 2017	7 828 100	7 828 100	-	-	-	-	-
MET	914	91402	258.2017	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes TG - 2017	4 333 333	4 333 333	-	-	-	-	-
MET	914	91402	259.2017	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes MARQ - 2017	7 000 000	7 000 000	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
MET	914	91402	260.2017	Réhabilitation du débarcadère de la marina de Paopao - Travaux (3IF 2017)	18 245 636	5 328 372	12 917 264	-	-	-	-
MET	914	91402	261.2017	Construction d'une marina à Tevaitoa - Raiatea - Tr 1 - Travaux (3IF 2017)	29 406 711	8 587 801	20 818 910	-	-	-	-
MET	914	91402	262.2017	Réaménagement du port de Tahauku - Tr 2 - Travaux (3IF 2017)	168 337 001	49 160 364	119 176 637	-	-	-	-
MET	914	91402	263.2017	Aérodrome de Moorea - Amélioration de l'assainissement périphérique aux installations aéroportuaires (3IF 2017)	4 750 278	1 387 250	3 363 028	-	-	-	-
MET	914	91402	264.2017	Mise aux normes du balisage diurne et signalisation verticale - Tr 4 (3IF 2017)	60 000 000	17 522 124	42 477 876	-	-	-	-
MET	914	91402	265.2017	Aérodrome de Fakarava - Rénovation de la piste, des bretelles et du parking avions (3IF 2017)	30 000 000	8 761 062	21 238 938	-	-	-	-
MET	914	91402	266.2017	Réhabilitation des débarcadères de Vaitoore et Motutiairi - Tahaa - Travaux (3IF 2017)	14 000 000	4 088 496	9 911 504	-	-	-	-
MET	914	91402	267.2017	Aménagement du petit quai de Taiohae (3IF 2017)	19 552 596	5 710 051	13 842 545	-	-	-	-
MET	914	91403	275.2017	Réalisation des exutoires de l'assainissement de la pointe Vénus - Phase 1 (3IF 2017)	5 000 000	1 460 177	3 539 823	-	-	-	-
MET	914	91403	279.2017	Protection du littoral du trou du souffleur - Hitia'a O Te Ra - Etudes (3IF 2017)	627 300	183 194	444 106	-	-	-	-
MET	914	91403	282.2017	Protection du littoral le long de la RT6 en sortie de Papeete vers l'échangeur de Faa'a - Etudes (3IF 2017)	2 000 000	584 071	1 415 929	-	-	-	-
MET	914	91401	363.2017	Etudes de redimensionnement des ponts de la Nahoata, Hamuta, Maruapo et Tiapa (Intempéries IDV - 21 et 22 janvier 2017)	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91401	447.2017	Travaux pour la reconstruction du dalot de Vaiaha sous la RT1 (3IF 2017)	11 000 000	3 212 390	7 787 610	-	-	-	-
MET	914	91401	449.2017	Aménagement et travaux réseau routier RT divers - Tuamotu (Intempéries de février 2017)	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91402	453.2017	Aménagement du débarcadère de Fetuna - Raiatea - Travaux (3IF 2017)	2 416 667	705 753	1 710 914	-	-	-	-
MET	914	91403	454.2017	Travaux sur ouvrages maritimes - Tuamotu (Intempéries de février 2017)	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-
MET	914	91403	456.2017	Aménagement et travaux divers - défense contre les eaux - Tahiti - 2017	11 548 033	11 548 033	-	-	-	-	-
MET	914	91401	165.2015	Diagnostic des ouvrages d'art - 2015	539 400	539 400	-	-	-	-	-
MET	914	91403	266.2015	Aménagements et travaux divers - défense contre les eaux Tahiti - 2015	621 400	621 400	-	-	-	-	-
	Total 914				2 516 672 268	746 454 808	1 770 217 660	-	-	-	-
MET	915	91501	285.2017	Travaux divers connexes aux infrastructures existantes de la DTT - 2017	3 359 014	3 359 014	-	-	-	-	-
MET	915	91504	304.2014	Acquisition de véhicules SSLIA - Programme 2014	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-
MET	915	91503	288.2017	Matériels et équipements d'entretien des aérodromes - 2017	1 751 410	1 751 410	-	-	-	-	-
MET	915	91504	297.2017	Matériels de prévention péril animalier - 2017	248 590	248 590	-	-	-	-	-
MET	915	91501	379.2015	Création d'une piste d'essai pour contrôle technique des véhicules	3 359 014	3 359 014	-	-	-	-	-
MET	915	91504	219.2016	Matériels péril animalier - 2016	2	2	-	-	-	-	-

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FRENA	3F Etat	CdP Etat	CIOM Etat	CdP 2	EO
	Total 915				2	2					
MLA	916	91604	239.2016	Subvention OPH - Acquisition Immeuble de Transit Teroma	792 568	792 568	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	279.2016	Subvention OPH - Etudes de conception de logements de transit mobile (CdP 2 - 2016)	9 000 000	9 000 000	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	368.2016	Subvention OPH - Acquisition d'un hangar sis à Fare Ute	922 504	922 504	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	345.2017	Subvention OPH - Sécurisation électrique - Travaux	53 000 000	53 000 000	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	383.2015	Subvention OPH - Nuumeha Hotuarea Ouest - Etudes (CdP 2 - 2015)	8 031 736	8 031 736	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	316.2017	Subvention OPH - Habitat dispersé Iles du vent - Programmation 2017	71 746 808	71 746 808	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	356.2014	Subvention aux opérateurs de logements sociaux agréés	230 100 000	230 100 000	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	318.2015	Subvention OPH - PAHANI - phase travaux (CdP 2 - 2016)	1 203 045	1 203 045	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	295.2015	Subvention OPH - Réhabilitation du lotissement Vaihiria	79 379 074	79 379 074	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	274.2016	Subvention OPH - Habitat dispersé - Tranche 1 (CdP 2 - 2015)	273 500 000	273 500 000	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	271.2016	Subvention OPH - Habitat dispersé Iles du vent - Programme 2016	320 000 000	320 000 000	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	230.2016	Subvention OPH - Viabilisation de parcelles domaniales (programmation 2016-2018)	64 182 119	64 182 119	-	-	-	-	-
MLA	916	91604	319.2017	Subvention OPH - AAHI Iles du vent - 2017	200 000 000	200 000 000	-	-	-	-	-
MPF	916	91603	225.2016	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2016	69 108	69 108	-	-	-	-	-
MPF	916	91603	228.2016	Acquisitions immobilières d'opportunité (E/O) - 2016	1 000 000 000	-	-	-	-	-	1 000 000 000
MPF	916	91603	288.2015	Etudes cadastrales de la Polynésie française - calage RGPF	30 056 180	30 056 180	-	-	-	-	-
MPF	916	91603	305.2017	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2017	31 427 551	31 427 551	-	-	-	-	-
MPF	916	91603	227.2016	Actualisation topographique cadastrale 2016 - 2018	1 371 371	1 371 371	-	-	-	-	-
	Total 916				1 000 069 108	69 108					1 000 000 000
VP	951	95101	367.2017	Remboursement de trop perçu - Emprunt AFD / OLI	14	14	-	-	-	-	-
VP	951	95101	355.2017	Remboursement de la dette du Pays - 2017	14	14	-	-	-	-	-
VP	951	95101	383.2016	Participation au capital des sociétés - Agence France locale	32 886 635	32 886 635	-	-	-	-	-
VP	951	95103	325.2015	Annulations de titres	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-	-
	Total 951				22 886 635	22 886 635					
	Total 915+951				1 000 091 743	92 994 743	1 770 217 636	1 402 503	663 667	2 781 313	1 000 000 000

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 10-2017

UN	001	002	003	004	005	006	007	008	009	010	011	012	013	014	015	016	017	Total général
PR	-2 700	-438 183									-376 618			-271 200				
VP	15 880 808	0															-22 886 635	
MLA	8 500 000	-2													0			
MPP	-10 926 800				-8 856 267											-1 000 059 108		
MT		-18 081 016	-37 133 815											-4 000 000				
KSS	108 480									-5 076 641								
MEI														-2 512 401 068	-2			
MTF	-4 954 008					-1 217 221		-1 159 147										
MCE					2 500 000			0				0						

ARRETE n° 1922 CM du 26 octobre 2017 portant barème des redevances appliqué dans le cadre de la délégation d'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, de ses installations et équipements et des chambres froides situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti-Faa'a.

NOR : DRM1722071AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-135 AT du 2 décembre 1994 portant création d'un marché d'intérêt territorial en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1382 CM du 30 décembre 1994 modifié portant organisation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete ;

Vu l'arrêté n° 1907 CM du 23 octobre 2009 portant délégation d'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete en faveur de la Société du port de pêche de Papeete (S3P) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er. — Le barème des redevances appliqué dans le cadre de la convention d'affermage de l'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, de ses installations et de ses équipements

et des chambres froides situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti-Faa'a est annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le barème est porté à la connaissance des usagers par l'exploitant au moyen d'affiches apposées d'une manière visible et lisible dans les lieux où la prestation est proposée aux usagers.

Il est également communiqué sur simple demande dans les bureaux de l'exploitant.

Art. 3. — Le présent arrêté est applicable à compter du 1er novembre 2017.

Art. 4. — L'arrêté n° 2000 CM du 23 décembre 2014 portant barème des redevances appliqué dans le cadre de la délégation d'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du port de pêche de Papeete, de ses installations et équipements et des deux chambres froides situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, est abrogé.

Art. 5. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, et le ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SEML S3P et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRTSCH.

Pour le ministre du développement
des ressources primaires,
des affaires foncières,
de la valorisation du domaine
et des mines absent :
*Le ministre du logement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,*
Jean-Christophe BOUISO.

ANNEXE

à l'arrêté n° 1922

/ CM du 26 octobre 2017

(NOR : DRM1722071AC-2)

portant barème des redevances appliqué dans le cadre de la délégation d'exploitation du marché d'intérêt territorial des produits de la mer du Port de pêche de Papeete, de ses installations et équipements et des chambres froides situées dans l'enceinte de l'aéroport de Tahiti-Faa'a.

1) Location des ateliers et bureaux

La location des espaces de travail (ateliers et bureaux) mis à la disposition des mareyeurs :

- Hors Charges: **804 F CFP/m²**
- Charges pour les ateliers : **17% de la location**
- Charges pour les bureaux : **172 F CFP/m²**

La location des bureaux et autres locaux du premier étage du bâtiment de mareyage export :

- Hors Charges: **1724 F CFP/m²**
- Charges : **172 F CFP/m²**

2) Opérations de débarquement et pesée du poisson : 6 F CFP/kg

La mobilisation des équipes du gestionnaire pour les opérations de débarquement et de pesée par navire pour une durée supérieure à 3 heures sera facturée à l'armateur, en plus du barème par kilo, au prix de 20.000 F CFP/heure, à compter de la troisième heure révolue et chaque heure entamée est intégralement due.

Toute annulation de la réservation des équipes du gestionnaire pour des opérations de débarquement et de pesée doit impérativement être faite par fax, reçu au secrétariat avant 14h00 la veille du jour pour lequel la réservation a été faite. A défaut, un montant forfaitaire d'immobilisation des équipes de 30.000 F CFP sera facturé à l'armateur.

a) Opérations de débarquement et pesée du poisson : prise en charge mareyeurs : 5 F CFP/kg

Le poisson commercialisé à l'exportation est exonéré à hauteur de 2 F CFP/kg sur les opérations de pesée et de manutention sur présentation des justificatifs LTA au gestionnaire et à raison d'un ratio filet/poisson entier de 50% (1kg de poisson exporté = 2 kg de poisson débarqués).

b) Opérations de débarquement et pesée du poisson : prise en charge armateurs : 1 F CFP/kg

3) Location d'équipements frigorifiques dans le périmètre du MIT

a) Chambres froides à température positive :

- Chambres froides tampon n°1 (29 m²) : 144.942 F CFP/mois
- Chambres froides tampon n°2 (17 m²) : 84.966 F CFP/mois

Soit un tarif de **4.998 F CFP/m²/mois**

b) Chambres froides à température négative : 5.500 F CFP/m²

c) Utilisation du tunnel de congélation : 20 F CFP/kg de poisson

4) Vente de glace

- Pour les pêcheurs licenciés et les mareyeurs agréés : **13 F CFP/kg**
- Tarif public **35 F CFP/kg**

5) Evacuation des déchets de poisons

- Evacuation des déchets issus des ateliers de mareyage : **10,05 F CFP/kg**

6) Location de prises pour container

- Prise pour container 20 pieds : **17.236 F CFP/mois**
- Prise pour container 40 pieds : **34.471 F CFP/mois**

7) Location des chambres froides de l'aéroport

- Location des équipements frigorifiques : **30.000 F CFP/mois** (hors charges Air Tahiti et ADT)

8) Location de matériels

- Elévateur : **3.000 FCFP / heure**
- Bac : **5.000 FCFP / jour**
- Palette : **2.500 FCFP / jour**

ARRETE n° 1923 CM du 27 octobre 2017 portant fin de fonction de M. Gilbert Guido en qualité de directeur de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : SDT1700771AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières,

budgétaires et comptables d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de M. Gilbert Guido en qualité de directeur de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 1er novembre 2017 au soir.

Art. 2. — A compter de la même date l'arrêté n° 565 CM du 4 mai 2016 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme
et des transports internationaux,*
Nicole BOUTEAU.

ARRETE n° 1924 CM du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Yann Teagai en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

NOR : SDT1700772AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public à

caractère industriel et commercial dénommé "Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva" (EGAT) ;

Vu l'arrêté n° 1923 CM du 27 octobre 2017 portant fin de fonctions de M. Gilbert Guido en qualité de directeur de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 octobre 2017,

Arrête :

Article 1er.— M. Yann Teagai est nommé en qualité de directeur par intérim de l'Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT) à compter du 2 novembre 2017.

Art. 2.— Le ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 octobre 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du tourisme
et des transports internationaux,*
Nicole BOUTEAU.